



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2012

Délibération N°

Date de convocation : 05 septembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille douze, le 13 septembre 2012 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis au Foyer Rural de Saint-Souplet-Escaufourt, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.

Etaient présents (49 titulaires et 10 suppléants (S)) :

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briasire
Busigny
Carnières
Cattillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caulery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Maryse BASQUIN
Dominique BEAUDUIN
Marcel WAXIN
Jean-Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN
Jean-Marie BACQUET(S)
Gérard DEVAUX
Lionel BASIN
Nathalie GAVE(S)
Paul SOUPLY
Michel LEDUC
Gérard LENOBLE
Jacques LESNE
Didier MARECHALLE
Nicole GOURMEZ(S)
Thierry WALEMME
Philippe DUCROUX
Dominique LAMOURET
Liliane ADAM
Michèle RUQUOIS(S)
Didier BONIFACE
Gérard BOURY

Régine DHOLLANDE(S)
Maryline GODIN
Jean-Pierre MAILLARD
Christiane MARANDE
Liliane RICHOMME
Sandrine TRIOUX
Bernard VERMEIL
Serge WARWICK
Alain GOETGHELUCK
Pierre LAUDE
Jean WECXSTEEN
Daniel CATTIAUX (S)
Gilberte SZOPA
Jean-Louis CAUDRELIER
Bernard LECOLIER
Charles BLANGIS
Sylvie DECRESSIONIERE
Michaëlle LEGRAND
Bruno MANNEL
Serge SIMEON
Marc DUFRENNE
Jean-Pierre LEFEBVRE(S)

Jacques LERICHE
Louis COQUELLE(S)
Michel HENNEQUART
Pierre LEBLON
Francis GOURAUD
Gérard DELVA(S)
Daniel BLAIRON
Augustine NOIRMAIN
Jean-Pierre RICHEZ
Véronique NICAISE
Jean-Francois DEFAUX(S)
Henri QUONIOU
Jean-Marc DOSIERE
Jean-Paul CAILLIEZ
Marie-Hélène DUEZ



Membre excusé (27) : Marie-Chantal TRANCHANT, Jean-Michel COUTURIER, Jacques OLIVIER, Peggy SZOPA, Agnès BERANGER, Gérard BEZIN, Guy BRICOUT, Anne-Sophie MERY-DUEZ, Alain RIQUET, Gérard TAISNE, Gilles PELLETIER, Bernard PLET, Serge LEULIETTE, Bertrand LEFEBVRE, Cécile MERCIER, Joseph MODARELLI, Isabelle PIERARD, Michèle BRULANT, Marc PLATEAU, Aimé BLEUSE, Pascal COQUELLE, Hubert LEFEVRE, Jacky DUMINY, Jean-Raymond WATTIEZ, Stéphane JUMEAUX, Daniel FIEVET, André-Marie FORRIERE

Membre ayant donné procuration (1) : Anne Sophie MERY-DUEZ à Maryline GODIN

Madame Augustine NOIRMAIN est élue secrétaire de séance.

VENTE D'UN TERRAIN A LA MEDECINE DU TRAVAIL

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis est propriétaire des parcelles BH163 & BH162 formant un ensemble de 3 201 m² situé dans la zone industrielle de Caudry,

Considérant que la médecine du travail sollicite de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis l'acquisition de ces parcelles sous réserve de l'obtention du permis de construire permettant de réaliser de nouveaux locaux,

Considérant que la vente pourrait avoir lieu sur la base de 6€/m².

Après en avoir délibéré,

Accepte de céder au tarif de 6€/m² soit 19 206 €, les parcelles BH163 & BH162 situées à Caudry au sein de la zone industrielle.

Précise que cette vente est conditionnée par l'obtention du permis de construire par l'acquéreur.


ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 14 septembre 2012 et de la publication
Le 14 septembre 2012

Pour expédition conforme
Caudry, le 14 septembre 2012

Vu,

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis



Gérard DEVAUX



Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis
Gérard DEVAUX

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.